

Investiture du président du Liberia Ali Bongo Ondimba à Monrovia

J.K.M

Libreville/Gabon

Le président de la République a pris part, hier, à la cérémonie officielle de prestation de serment de George Weah, élu le 26 décembre dernier, avec 61,5% des voix, à la tête de son pays.

LE chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a assisté, hier, aux côtés de plusieurs de ses pairs du continent (Roch Marc Christian Kaboré du Burkina Faso, Denis Sassou Nguesso du Congo, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Alpha Condé de la Guinée, Ibrahim Boubacar Keïta du Mali, Mahamadou Issoufou du Niger, Macky Sall du Sénégal, Ernest Bai Koroma de la Sierra-Leone, Faure Gnassingbe du Togo) à la cérémonie officielle de prestation de serment du nouveau président du Liberia, George Weah, au stade Samuel Kanyon Doe de Monrovia plein à craquer. La main gauche sur la Bible, la main droite levée, George Weah a prêté serment devant le président de la Cour suprême du Liberia, Francis Korpor, et



Photo : P.P/Gildas Mouniémou

Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à son arrivée au stade Samuel Kanyon Doe de Monrovia.



Photo : P.P/Gildas Mouniémou

Paré des attributs du pouvoir, le nouveau président du Liberia aux côtés de son prédécesseur, Ellen Johnson Sirleaf.

des dizaines de milliers de ses compatriotes en liesse. Il s'est engagé à lutter contre la corruption et à ouvrir davantage son pays au secteur privé. À 51 ans, l'ancienne star du football succède à Ellen Johnson Sirleaf, première femme élue chef d'État sur le continent, qui aura réussi à maintenir son pays dans la paix après quinze ans de guerre civile qui auront coûté la vie à plusieurs centaines de milliers de personnes. Le nouveau président libé-

rien incarne de nombreuses attentes de la part de ses compatriotes. Notamment en matière d'infrastructures, lutte contre le chômage, santé, éducation, etc. Ballon d'or africain en 1995, c'est en 2003, à la fin de la guerre civile, que George Weah, élevé par sa grand-mère dans les bidonvilles de Monrovia, capitale du Liberia, entre en politique. Battu au second tour de la Présidentielle de 2005 par Ellen Johnson Sirleaf, puis comme candidat à



Photo : P.P/Gildas Mouniémou

Les tribunes du stade Samuel Kanyon Doe.

la vice-présidence en 2005, il a été élu le 26 décembre dernier, au terme du second tour de l'élection présidentielle avec 61,5% des voix, face au vice-président sortant Joseph Boakai. Avec, comme colistière, la sénatrice Jewel Howard-Taylor, ex-épouse de Charles Taylor, ancien président du Liberia, condamné, en 2012, à 50 ans de prison, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre en Sierra Leone, par la Cour pénale internationale.

Conseil interministériel sectoriel

Plusieurs projets de textes à l'examen



Photo : D.R

Vue partielle des membres du gouvernement.

SM

Libreville/Gabon

LE Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a présidé, hier, dans les locaux du secrétariat général du gouvernement, un Conseil interministériel sectoriel. Au menu de cette rencontre : l'examen des projets de textes devant sous-tendre la concrétisation des mesures prises par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors de son traditionnel discours des vœux à la Nation, le 31 décembre dernier. Les textes examinés concernent, dans un premier temps, le département ministériel en charge de l'Intérieur. Notamment le projet de décret relatif au régime financier des collectivités locales et des établissements publics locaux, ainsi que celui approuvant les statuts du fonds de péréquation des

collectivités locales, et l'arrêté fixant les modalités de gestion du Fonds d'Initiative départementale (FID). Le FID vient remplacer le fonds d'investissement provincial. Ainsi, l'arrêté détermine, d'une part, les organes de gestion (les gouvernorats en concertation avec les collectivités locales et conseils départementaux), et d'autre part, la structuration de ces organes (le nombre de comités à prévoir, en charge de l'identification et de la sélection des projets communautaires, en charge du règlement et de la vérification, ainsi que l'impact sur la population). D'autres projets de texte concernant le ministère en charge de la Forêt étaient également à l'étude. Il s'agit de celui qui devrait réorganiser le Centre national antipollution. De même du côté de l'Habitat, le gouvernement entend aussi réorganiser deux directions principales : la direction gé-

nérale de l'urbanisme et des aménagements fonciers et celle en charge des travaux topographiques et du cadastre. Rappelons que vendredi dernier, une rencontre du genre avait eu lieu. Il avait également été question pour M. Issoze Ngondet et son équipe, d'examiner et d'amender les textes concernant le secteur de la Santé et de la Protection sociale. Notamment le projet de décret fixant les modalités de gratuité des frais d'accouchement dans les structures sanitaires publiques en République gabonaise. Lequel devrait déterminer, au-delà des affiliés à la Cnamgs, la population cible. Tout en évaluant l'incidence budgétaire, la définition du paquet complémentaire qui intègre à la fois l'alimentation des nourrissons, des mères souffrant du VIH, la layette, les moustiquaires imprégnées, etc.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initiée du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.



DR Nicole ASSELE



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • BP : 04 Libreville - Gabon
 Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 103
 www.cns.gp • Facebook : caissenationaledesecuritesocialesgabon-officiel

